



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/41/PV.86
4 décembre 1986

FRANCAIS

QUARANTE ET UNIEME SESSION

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 86e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 26 novembre 1986, à 10 heures

Président : M. CHOUDHURY (Bangladesh)
Puis : M. HENAR (Suriname)
(Vice-Président)

Question de Palestine [35] (suite)

- a) Rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien
- b) Rapport du Secrétaire général
- c) Projets de résolution

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 h 25.

POINT 35 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

QUESTION DE PALESTINE

- a) RAPPORT DU COMITE POUR L'EXERCICE DES DROITS INALIENABLES DU PEUPLE PALESTINIEN (A/41/35)
- b) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/41/215-S/17916)
- c) PROJETS DE RESOLUTION (A/41/L.38 à A/41/L.41)

M. MANSOUR (Yémen) (interprétation de l'arabe) : Les années se succèdent et le problème de la Palestine est encore en suspens. Il est même devenu l'un des points permanents de l'ordre du jour de notre assemblée générale. Quatre décennies se sont déroulées sans que change cette situation. Est-ce donc son destin d'être liée aux Nations Unies d'une manière organique indéfectible, à l'instar d'autres problèmes chroniques tels que le problème du Moyen-Orient, la question de la Namibie et la question de l'Afrique du Sud?

M. Mansour (Yémen)

Certes, les Nations Unies ont déjà exprimé leur conception de la solution de ce problème dans des résolutions, mais quelle est la valeur matérielle de ces résolutions, tant qu'elles ne sont pas mises en oeuvre? Pire encore, l'entité qui empêche la mise en oeuvre de ces résolutions occupe un siège, à l'instar des autres Etats Membres, ici et dans les autres instances de cette auguste organisation internationale. Mais cette entité, Israël comme nous le savons tous, s'en soucie fort peu et a même recours exprès à cette politique, car tout atterroissement de la solution du problème prolonge les tribulations de tout un peuple.

Le fait de se rappeler ou d'imaginer les souffrances du peuple palestinien à travers des décennies, que ce soit avant ou après la création de l'entité israélienne, suffit pour que l'homme éprouve un sentiment de douleur aiguë et même d'insomnie plus aigu encore.

En effet, le peuple palestinien a été condamné à l'errance, l'exil, les camps. Nous le retrouvons derrière les murailles des prisons et des camps de détention languissant sous le joug de l'occupation sioniste terrible en proie à toutes sortes d'humiliations et de souffrances alors que le monde regarde cette tragédie humaine terrible sans presque bouger.

Y a-t-il une chose plus pénible pour l'homme que de voir sa patrie accueillir les autres et se fermer devant lui? La Palestine n'est-elle pas aujourd'hui la patrie d'immigrés venus de toutes parts alors que ses propres enfants en ont été éloignés et bannis ou y sont combattus.

Je ne veux pas parler en détail de cette question qui a été examinée sous tous ses aspects. C'est une question juste dont le bien-fondé est évident et se passe de preuves. Sans son arrogance, Israël ne serait pas demeuré là où il est. Israël, dans son attitude, traite avec les Nations Unies de la manière suivante : en tant que juge et partie car, tout en appartenant à cette organisation, il cherche à la saboter en ébranlant sa crédibilité et en lui faisant perdre son prestige.

J'espère que cette question, longtemps débattue, évoluera vers une quelconque issue et qu'elle ne deviendra pas l'amorce d'une explosion, d'une guerre qui va dépasser cette région pour s'étendre au monde entier. De toute façon, Israël et Israël seul assume la pleine responsabilité en refusant d'écouter la logique de la raison et d'accepter le jugement de l'opinion publique mondiale incarnée par les Nations Unies.

M. MOUSHOUTAS (Chypre) (interprétation de l'anglais) : La question de la Palestine, qui est au coeur du problème du Moyen-Orient, est un test pour notre organisation. Le maintien de ce problème au rang des graves problèmes internationaux ne rehausse en rien la crédibilité ou le prestige de l'Organisation des Nations Unies. Au contraire, cela témoigne de la faiblesse de notre organisation mondiale, du fait de son inaptitude à appliquer ses propres résolutions et décisions. Si nous ne mettons pas au point un système efficace de sécurité, tel que prévu par la Charte, grâce auquel notre organisation pourrait appliquer ses résolutions et décisions, sa crédibilité continuera d'être contestée et son efficacité et son prestige continueront de s'éroder. De plus, les responsables des injustices, bien qu'ils soient condamnés universellement dans des résolutions adoptées presque à l'unanimité par les Nations Unies, continueront imperturbables, sachant que la communauté internationale n'a aucun moyen efficace d'exécuter ses décisions.

Le problème palestinien est contraire à la dignité humaine et aux nobles idéaux. C'est également un problème humanitaire de grande envergure qui affecte la vie de millions de Palestiniens qui souffrent de leur condition de réfugiés, loin de leurs foyers, ou dans des territoires occupés sous administration étrangère. Leur drame est bien connu de la communauté internationale - trop bien connu également du peuple de Chypre, en raison de notre proximité géographique et, également, de nos liens traditionnels d'amitié avec les Palestiniens. Nous connaissons également bien leur lutte héroïque sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), seul représentant légitime du peuple palestinien.

Que nous comptions nous-mêmes 200 000 réfugiés, à la suite de l'invasion de 1974 et de l'occupation de notre pays, fait du problème de la Palestine et de l'aspiration de son peuple à retourner dans ses foyers et ses terres une cause très chère à notre coeur. Transformer une personne en réfugié est une injustice grave et un grand crime.

La semaine prochaine, le 1er décembre, la communauté internationale célébrera la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Dans un message à M. Arafat, Président du Comité exécutif de l'OLP, le Président de la République de Chypre, S. Exc. M. Spyros Kyprianou :

M. Moushoutas (Chypre)

"réaffirme et renouvelle l'appui durable et la ferme solidarité de Chypre avec le peuple palestinien dans ses efforts pour restaurer ses droits inaliénables et pour créer son propre Etat indépendant et souverain."

Le Président de Chypre continue :

"Nous rendons hommage au combat héroïque de l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien, et soulignons une fois encore qu'une solution juste et viable de la question palestinienne ne peut être obtenue que par l'application des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies."

En tant que membre du Comité des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, Chypre a appuyé fermement les droits des Palestiniens, y compris leur droit à l'autodétermination et à la création d'un Etat palestinien indépendant.

Nous avons toujours soutenu que le peuple palestinien devait être partie à toute négociation de paix concernant son avenir. Tout processus qui vise à l'obtention d'une solution juste et durable du problème du Moyen-Orient ne devra pas seulement tenir compte de la question palestinienne, mais devra également assurer la participation des représentants légitimes du peuple palestinien.

Nous regrettons que, jusqu'à présent, il n'y ait pas eu de progrès dans la solution du problème mais qu'au contraire nous soyons les témoins d'une détérioration de la situation qui a ajouté encore aux souffrances d'un peuple innocent.

M. Moushoutas (Chypre)

Chypre, pour sa part, fera tout ce qui est en son pouvoir pour promouvoir la juste cause du peuple palestinien et appliquer les résolutions et décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies relatives à la Palestine.

Nous devons garantir au peuple de Palestine et à tous les peuples qui souffrent, y compris le nôtre, qu'il n'y aura plus d'opresseurs et d'opprimés, de vainqueurs et de vaincus, et que la paix et la justice finiront par régner. Nous croyons que l'Organisation, sur la base des principes consacrés par la Charte, pourrait jouer un rôle encore plus important dans la promotion de la paix et de la justice dans notre monde.

Nous devons nous appuyer sur la Charte de l'ONU et nous efforcer de mettre en pratique ses nobles principes ainsi que les dispositions exprimées dans nos résolutions, car la question de Palestine doit être résolue et le sera finalement sur la base des résolutions et décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Ce n'est que lorsqu'une paix juste et durable prévaudra dans la région que tous les peuples qui y sont pourront vivre et prospérer dans la paix et la sécurité.

M. AHMAD (Brunéi Darussalam) (interprétation de l'anglais) : Une fois de plus, le Brunéi Darussalam s'associe aux autres nations pour débattre de cette triste épopée humaine, de cette question qui revient perpétuellement à l'Assemblée.

Dans l'histoire contemporaine, aucune question n'a aussi longtemps retenu l'attention, hanté la conscience de la communauté internationale et n'a fait l'objet de délibérations aussi intenses dans les enceintes internationales que la question de Palestine. La question de Palestine relève de la responsabilité de l'Organisation des Nations Unies presque depuis la fondation de l'Organisation internationale, en 1945. Deux ans plus tard, le 29 novembre 1947, l'Organisation des Nations Unies adoptait la résolution 181 (II), pour laquelle elle approuvait le plan de partage de la Palestine pour créer deux Etats, un Etat arabe et un Etat juif. Cependant, une seule partie de cette résolution a été appliquée, celle relative à la création de l'Etat d'Israël. Depuis lors, Israël a confisqué des terres arabes, créant des colonies de peuplement sur la Rive occidentale du Jourdain et la bande de Gaza. Pour compliquer encore le conflit, Israël a également annexé la partie Est de Jérusalem et les hauteurs du Golan.

Ainsi donc, Israël n'a pas seulement acquis une patrie pour son peuple, comme le prévoyait la décision de l'Organisation des Nations Unies, il a également

M. Ahmad (Brunéi Darussalam)

conduit une politique expansionniste privant le peuple palestinien de son propre Etat indépendant. Les Palestiniens, à leur tour, sont devenus la cible de la politique d'agression et d'oppression d'Israël. Ils ont été victimes de toute une série de guerres et de massacres et leurs ressources économiques sont constamment exploitées. Malheureusement, les Etats arabes voisins ne sont pas non plus épargnés. Aujourd'hui même, Israël continue de mener sa politique d'agression et de provocation contre les pays arabes voisins.

Israël a été accepté comme Membre de l'Organisation des Nations Unies en 1949 à condition de respecter les termes de la résolution 181 (II) de 1947 et la résolution 194 (III) de 1949, qui prévoyaient la reconnaissance du droit du peuple palestinien à avoir son propre Etat et du droit de retour des réfugiés palestiniens. Presque 40 ans se sont écoulés et Israël ne s'est pas encore acquitté de son obligation d'appliquer ces résolutions. Ainsi, ce conflit de longue date non seulement n'a pas été résolu mais s'est intensifié, faisant du Moyen-Orient une région en proie à la violence et à l'incertitude. Les conséquences se sont également fait sentir au-delà de la région, provoquant des tensions dans les relations entre certains pays.

La nécessité de trouver une solution n'a jamais été aussi impérieuse. Tout retard dans la solution de la question ne fera qu'aggraver davantage encore la situation au Moyen-Orient et prolonger les souffrances et le sort tragique du peuple palestinien. Toute solution juste et durable du problème palestinien, qui est au coeur du conflit en cours dans la région du Moyen-Orient, passe par le retrait total et inconditionnel d'Israël de tous les territoires arabes, palestinien et autres, occupés depuis 1967, y compris Jérusalem. Le droit de retour, le droit à l'autodétermination et le droit de créer un Etat indépendant en Palestine doivent également être reconnus.

Aucun différend ni conflit ne pourra jamais être résolu en faisant des efforts partiels ou unilatéraux. Des négociations pacifiques entre les parties au conflit doivent donc avoir lieu. S'agissant de points aussi cruciaux que la question de Palestine, ma délégation est absolument convaincue que la conférence internationale de la paix proposée en 1983 est approuvée par la réunion au sommet de Fés et par l'Assemblée générale de l'ONU dans sa résolution 38/58 C, offre la seule possibilité de rétablir la paix au Moyen-Orient. La conférence internationale de

M. Ahmad (Brunéi Darussalam)

la paix sur le Moyen-Orient envisagée, placée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, doit recueillir la participation de tous les membres permanents du Conseil de sécurité et des parties impliquées dans le conflit, y compris l'Organisation de libération de Palestine (OLP). Les Palestiniens, par l'intermédiaire de leur seul représentant légitime, l'OLP, doivent prendre part à toute décision les concernant. Il est cependant regrettable que cette initiative de paix, à laquelle un nombre de plus en plus important de pays et d'organisations internationales ont souscrit, ait été rejetée d'emblée par Israël.

Il convient de faire tous les efforts possibles pour favoriser la convocation rapide d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. Les droits inaliénables du peuple palestinien, qui sont depuis longtemps reconnus universellement, doivent être rétablis. Pour mettre fin au sort tragique des Palestiniens, la communauté internationale doit également s'efforcer de faire renaître le désir ardent de convoquer une conférence internationale de la paix. Il s'agit entre autres de pousser Israël à reconsidérer sa position en ce qui concerne la conférence et de mettre fin à sa politique agressive et expansionniste dirigée contre les Palestiniens et les Arabes des pays voisins.

En conclusion, ma délégation tient à féliciter le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Président et les membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien des efforts inlassables qu'ils déploient pour mobiliser l'opinion internationale et promouvoir un règlement juste et durable de la question de Palestine.

M. LEGWAIILA (Botswana) (interprétation de l'anglais) : Nos sentiments à l'égard du peuple palestinien victime de l'oppression et de la violence sont à tous égards analogues aux sentiments que nous éprouvons pour le peuple de l'Afrique du Sud de l'apartheid lui-même en butte à l'oppression et à la violence. Nous partageons profondément l'aspiration de ces deux peuples à la liberté et leur volonté de la conquérir, si possible de façon pacifique et par tous les autres moyens s'il le faut.

Notre expérience en Afrique australe nous prouve qu'en fin de compte l'intransigeance ne paie pas. Les conséquences de l'intransigeance brutale du régime minoritaire blanc à Pretoria ont enfin commencé à dévoiler l'ampleur de la tragédie de l'apartheid. La violence politique dans le pays de l'apartheid est devenue tellement courante que, même si cela déplaît aux dirigeants de l'Afrique du Sud, l'apartheid est devenu aujourd'hui une idéologie coûteuse dont l'application ne peut qu'accélérer la dérive de l'Afrique du Sud vers la catastrophe.

Il en va de même de l'intransigeance des dirigeants d'Israël en terre palestinienne. La violence et la mort ne cesseront pas en Palestine tant que l'Etat d'Israël continuera de nourrir l'illusion que sa sécurité et sa survie résident seulement dans l'invincibilité imaginaire de ses forces de défense. L'histoire ne conforte pas une telle illusion. Le fait est que les Palestiniens déracinés qui languissent à l'heure actuelle dans les conditions inhumaines qu'offrent les camps de réfugiés surpeuplés à travers l'ensemble du Moyen-Orient n'abandonneront jamais leurs aspirations à la liberté car ils savent qu'en dernière analyse le verdict de l'histoire leur sera favorable. Ils ne cesseront jamais de lutter pour la création d'un Etat indépendant, sur la terre de leurs ancêtres, où ils pourront exercer leur droit à l'autodétermination et satisfaire leurs aspirations à la paix et la liberté.

Le Botswana reconnaît le droit à l'existence de l'Etat d'Israël. Nous n'avons aucune intention de participer, activement ou passivement, à la liquidation de l'Etat d'Israël. En d'autres termes, nous ne sommes pas prêts à appuyer toute solution du problème palestinien qui cherche à établir un Etat palestinien sur les cendres de l'Etat juif d'Israël.

Mais, en revanche, nous n'accepterons jamais l'argument présenté par l'Etat d'Israël selon lequel la création d'un Etat indépendant palestinien sur la Rive

M. Legwaila (Botswana)

occidentale du Jourdain et sur la bande de Gaza représenterait une menace pour la sécurité de l'Etat juif. Nous ne pouvons pas accepter un tel argument car il implique que le statu quo dangereux dans la région devrait être maintenu parce qu'il ne menace pas la sécurité de l'Etat d'Israël. Selon nous, c'est le contraire qui est vrai. Il n'y aura pas de sécurité pour l'Etat d'Israël et pour son peuple tant que le peuple palestinien ne pourra pas jouir de la sécurité et de la liberté dans son propre pays.

C'est pourquoi nous insistons sur la viabilité de l'existence en Palestine de deux Etats indépendants, un Etat pour le peuple juif à l'intérieur de frontières sûres et reconnues - les frontières qui délimitaient l'Etat d'Israël avant 1967 - et un autre Etat pour le peuple palestinien sur la Rive occidentale et à Gaza. C'est le type de solution que nous sommes prêts à accepter et c'est la solution que nous devons faire valoir au peuple d'Israël.

Maintenant comment parvenir à une telle solution? Nous soutenons que c'est par le biais de négociations car nous sommes d'avis que la guerre entre les Arabes et les Juifs ne peut conduire qu'à la catastrophe pour les deux parties. Si les deux parties sont prêtes à aller jusqu'au bout, jusqu'au dernier Arabe ou jusqu'au dernier Juif dans la poursuite de leurs objectifs contradictoires, quel avenir alors envisager pour le Moyen-Orient? A notre avis il n'est pas nécessaire de lutter jusqu'au bout, jusqu'au dernier Arabe ou jusqu'au dernier Juif. Nous pensons que la Palestine est suffisamment vaste pour accueillir aussi bien les Arabes que les Juifs, tout comme nous avons toujours considéré que l'Afrique du Sud est suffisamment riche pour accueillir les Noirs et les Blancs. Même en Afrique du Sud il n'est pas non plus nécessaire de lutter jusqu'au bout, jusqu'au dernier Noir ou jusqu'au dernier Blanc.

Bien entendu, des négociations en vue d'une nouvelle répartition équitable entre les Palestiniens et les Israéliens ne peuvent pas se dérouler dans l'environnement qui règne aujourd'hui au Moyen-Orient, où les partisans de la nation arabe rejettent toute suggestion selon laquelle l'Etat d'Israël pourrait avoir le droit d'exister. Aucune négociation ne peut avoir lieu tant qu'Israël est menacé d'anéantissement total et tant que les pays arabes qui osent s'engager sur la voie du compromis et de la paix avec l'Etat juif sont menacés de damnation éternelle.

Nous avons vu en Afrique australe de grands empires, des empires européens dont l'un a duré près d'un demi millénaire. Mais aussi sûrement que le jour

M. Legwaiia (Botswana)

succède à la nuit, tous ces empires ont finalement péri. Ils ne pouvaient pas se maintenir car leurs victimes ne pouvaient plus tolérer la vie de servitude et d'assujettissement qui leur était infligée. Ils ont finalement pris les armes et ont remporté la victoire.

Nous avons également vu la folie que la menace ou les menaces d'anéantissement, imaginaires ou non, peuvent engendrer dans les esprits instables des minorités exogènes effrayées qui se trouvent prises au milieu d'une explosion de nationalisme endogène. Nous prenons au sérieux les tendances suicidaires qui peuvent régner dans les milieux extrémistes de la communauté blanche d'Afrique du Sud. Nous savons que certains d'entre eux sont tellement aveuglés par le racisme et par leur attitude vis-à-vis de l'idée même d'une société africaine non raciale qu'ils sont prêts aujourd'hui à tuer pour conserver leurs convictions archaïques et funestes. En d'autres termes, ils seraient tout à fait heureux de se suicider s'ils se retrouvaient le dos au mur ou s'ils étaient contraints d'abandonner leurs convictions. Est-ce nécessaire? Non.

De même que nous n'avons jamais cessé de prêcher la conciliation, l'amour et la paix à nos camarades blancs d'Afrique australe, nous pensons que toute tentative de la part des pays du monde arabe de régler leurs comptes avec l'histoire ne pourrait qu'aggraver le drame que connaît le peuple palestinien. La politique de rejet menée par certains Arabes ne peut que contribuer à créer un environnement propice à entretenir les tendances belliqueuses en Israël, où la crainte de l'anéantissement pourrait devenir à la fois réelle et très dangereuse. Les Palestiniens seraient perdants si les Israéliens devaient pressentir en fin de compte que leur survie ne peut être garantie que par le maintien du statu quo.

Nous ne pouvons pas, d'une part, demander au peuple d'Afrique du Sud et de Namibie de négocier l'avenir de leur pays et, d'autre part, demander au peuple palestinien de régler ses différends ou ses conflits sur le champ de bataille. Nous ne pouvons pas non plus demander au régime blanc minoritaire de Pretoria de lever l'interdiction de l'African National Congress (ANC) et du Pan Africanist Congress of Azania (PAC) et de négocier avec eux et ensuite appuyer Israël dans son refus de reconnaître l'OLP et de négocier avec lui.

M. Legwaila (Botswana)

Nous n'appuyons pas plus les exigences excessives et mal venues de l'Afrique du Sud selon lesquelles l'ANC devrait abandonner toute violence avant même l'ouverture de négociations que la thèse cynique d'Israël selon laquelle il ne peut négocier avec une organisation "terroriste", l'OLP. Qui est à l'origine de la violence en Afrique du Sud? N'est-ce pas précisément les auteurs du régime de la tyrannie raciale auquel les Noirs sud-africains sont assujettis depuis si longtemps? N'est-ce pas en ayant recours à une violence massive contre ses voisins et contre le peuple palestinien?

Nous ne devons cependant pas ignorer le fait que l'OLP doit également accepter comme préalable incontournable à toute négociation qualificative le droit d'Israël à exister plutôt que de continuer à atermoyer sur ce sujet. L'OLP ne perdrait rien à accepter la réalité de l'existence de l'Etat d'Israël, qu'il soit une "entité sioniste" ou non et à admettre ce fait de la même façon que d'autres en Afrique du Sud doivent tenir compte de l'existence et de la réalité de la tribu afrikaner en leur sein et être prêts à négocier l'avenir de l'Afrique du Sud avec elle. Il est évident qu'une attitude contraire serait désastreuse.

Nous espérons sincèrement que le peuple du Moyen-Orient, et notamment celui de la Palestine, trouvera bientôt le moyen de sortir de l'état de guerre interminable qui caractérise sa région depuis si longtemps.

M. NASHID (Maldives) (interprétation de l'anglais) : Trente-neuf ans se sont écoulés depuis l'adoption de la résolution 181 (II) de mai 1947 qui a arbitrairement décidé le partage de la Palestine. Ces 39 années ont marqué de façon dramatique l'histoire du Moyen-Orient. La question de la Palestine et le problème du Moyen-Orient forment un tout. Ils ne peuvent être réglés indépendamment l'un de l'autre. Il ne peut y avoir de solution ou de règlement partiel de même qu'il ne peut y avoir de paix séparée.

Aux yeux de mon gouvernement, la revendication du peuple palestinien à une patrie est juste et légitime. Il faut reconnaître que les Palestiniens ont été injustement privés de leur patrie. Ils se sont vu refuser leur droit fondamental et inaliénable à l'autodétermination. Aucun effort diplomatique ou juridique ne saurait dissimuler le fait que le peuple de Palestine est actuellement un peuple sans Etat et que, depuis la création d'Israël en 1948, les Palestiniens sont devenus des réfugiés dans leur propre patrie. Le peuple de Palestine a été trompé

M. Nashid (Maldives)

et il est fondé à revendiquer le rétablissement de ses droits de l'homme fondamentaux.

Nous pensons que la paix n'a pu être instaurée au Moyen-Orient parce que les intérêts directs des Palestiniens n'ont pas été pris en compte dans les tentatives précédentes faites pour résoudre le problème. Nous pensons également que toute négociation pour un règlement qui ne tiendrait pas compte de la revendication du peuple de Palestine à une patrie est vouée à l'échec. C'est pourquoi il est essentiel que l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), légitime représentant du peuple de la Palestine, participe aux négociations sur la question. A cet égard, nous approuvons la Déclaration de Genève sur la Palestine et appuyons la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient.

Nous sommes convaincus que toutes les parties directement en cause dans la région ont un rôle vital à jouer pour permettre de trouver une solution au conflit du Moyen-Orient. Nous soulignons encore une fois qu'une solution globale, juste et durable à la situation au Moyen-Orient ne peut être réalisée sans le retrait total et inconditionnel d'Israël de toute la Palestine et des autres territoires arabes qu'il occupe depuis 1967, y compris Jérusalem, et le rétablissement en Palestine des droits légitimes et inaliénables des Palestiniens, y compris le droit de retour dans ses foyers.

Il est particulièrement regrettable qu'Israël n'ait pas répondu favorablement à ses importantes initiatives de paix et aux efforts de la communauté internationale pour rechercher un règlement global et durable au problème du Moyen-Orient. Israël a rejeté toutes les initiatives de paix et continue de mener sa politique d'expansion. Nous condamnons la politique d'annexion d'Israël.

L'absence de progrès nous déçoit beaucoup. Les Nations Unies s'occupent de cette question depuis leur création, comme la Société des nations l'avait fait auparavant, car il s'agit là d'une des questions les plus importantes qui exigent une solution juste. Malgré 40 années de discussions et d'études, les Nations Unies n'ont pas encore été en mesure de remédier aux injustices subies par les Palestiniens depuis que leurs terres ont été confisquées et que leurs familles ont été expulsées et sont contraintes de vivre dans des camps de réfugiés depuis quatre décennies. Si la question de Palestine n'a toujours pas trouvé de solution

M. Nashid (Maldives)

et continue d'être inscrite à l'ordre du jour des Nations Unies, ce n'est pas faute d'efforts de la part de l'ONU mais principalement à cause du refus persistant d'Israël de respecter les résolutions et recommandations de la communauté internationale.

M. KIBEDI (Ouganda) (interprétation de l'anglais) : Je représente un gouvernement qui est arrivé au pouvoir en Ouganda en janvier dernier après une lutte armée populaire de cinq ans contre un régime fondé sur la tyrannie, l'oppression et la dictature. La lutte a été menée par le Mouvement de résistance nationale qui, à l'heure de la victoire et du triomphe, a eu la magnanimité de former un gouvernement élargi englobant un large éventail des conceptions politiques et religieuses existant dans notre pays.

Le Mouvement de résistance nationale a pu prendre cette mesure parce qu'il applique un programme d'action en 10 points et qu'il fonde par conséquent son action sur des principes et non pas sur des expédients. C'est cette ferme base politique qui a déterminé la position prise par la délégation de l'Ouganda sur diverses questions examinées à la présente session, qu'elles soient de caractère politique ou simplement relatives à la réforme de notre organisation.

Ma délégation est pleinement consciente que nombre de problèmes dont est saisi notre organisation, en plénière ou dans diverses commissions, suscitent de grandes passions. Nous sommes également conscients qu'une position prise par une délégation sur tel ou tel problème peut susciter de l'indignation et de la réprobation parmi un groupe de Membres des Nations Unies et s'attirer les applaudissements et les louanges d'un autre groupe. Nous savons que les petits pays qui disposent d'un pouvoir économique limité peuvent faire l'objet de pressions de la part de ceux qui disposent de la puissance économique lorsqu'il s'agit de se porter coauteur d'une résolution ou de voter sur tel ou tel projet de résolution. Ainsi, lorsqu'un petit pays a une opinion sur un sujet, s'il ne veut pas offenser une grande puissance le meilleur moyen est de voter de la façon qui plaît à cette grande puissance ou, alors, de disparaître au moment crucial du vote. C'est peut-être le meilleur moyen mais ce n'est pas celui que la délégation de l'Ouganda entend choisir.

Nous n'avons peut-être pas de pétrole, d'or ou de zinc dans notre sol et peut-être pas beaucoup non plus de capacité nucléaire, mais, au moins, nous avons

M. Kibedi (Ouganda)

des principes et nous les chérissons. De même, nous pouvons avoir une position ferme sur les problèmes actuels, qu'il s'agisse de l'Afghanistan, du Kampuchea, du Nicaragua, des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud, de la décolonisation, du bombardement de la Jamahiriya arabe libyenne ou de la crise financière des Nations Unies; nous pouvons nous exprimer et voter en tant que peuple libre, conformément à notre conception de la justice et de la logique plutôt qu'en fonction des intérêts ou aspirations de certaines puissances dont nous serions tributaires. C'est dans ce contexte que nous pouvons aujourd'hui prendre position et nous exprimer sur la question de Palestine.*

* M. Henar (Suriname), Vice-Président, assume la présidence.

M. Kibedi (Ouganda)

La question de Palestine est à l'ordre du jour de l'Organisation depuis 40 ans. C'est une question qui suscite la colère, l'amertume et l'angoisse. Ce qui préoccupe le plus ma délégation dans cette impasse où nous nous trouvons, c'est le drame actuel du peuple palestinien - hommes, femmes, enfants, jeunes et vieux, un peuple doté de multiples talents contraint de vivre dans des camps de réfugiés depuis des générations sans même pouvoir entrevoir la fin de son agonie et de son dénuement. Ceux qui ne sont pas réfugiés au Liban sont réfugiés ailleurs et leur existence est bien souvent aussi précaire et problématique. C'est pourquoi le problème palestinien reste au coeur de la question du Moyen-Orient et est directement lié à la déstabilisation générale de la région.

Depuis trop longtemps, le problème de la Palestine est mal compris ou délibérément mal interprété et présenté comme un conflit entre, d'une part, les Etats arabes et, d'autre part, l'Etat d'Israël. Certains y ont vu un problème de réfugiés qui ne devait susciter que de la sympathie et une assistance charitable. Le problème fondamental d'un peuple ayant un droit inhérent à son propre Etat indépendant où il pourrait exercer son droit à l'autodétermination a souvent été méconnu. Le lobby antipalestinien a utilisé certains milieux des médias mondiaux pour présenter sous un jour négatif la lutte de libération de la Palestine et son organisation largement reconnue, l'OLP. On a déployé de grands efforts pour les présenter comme des terroristes, mais ce stratagème n'a pas marché et ne marchera jamais. C'est la raison pour laquelle l'OLP jouit, aujourd'hui, du statut d'observateur auprès de cette organisation, acceptant ainsi les responsabilités et jouissant des privilèges qui en découlent.

En 1974, l'Assemblée générale s'est prononcée sur le problème palestinien en adoptant, lors de sa vingt-neuvième session, la résolution 3236 (XXIX). Cette résolution énonce clairement les droits inaliénables du peuple palestinien qui englobent, entre autres, le droit à l'indépendance et à la souveraineté nationales et le droit à l'autodétermination dans son propre Etat, sans ingérence extérieure. De même, l'Assemblée générale a reconnu le droit du peuple palestinien à être représenté par l'OLP, son seul et légitime représentant, qui s'est vu accorder le statut d'observateur.

Les droits inaliénables du peuple palestinien ont été confirmés lors des sessions ultérieures de l'Assemblée générale. Ces résolutions offrent le cadre

M. Kibedi (Ouganda)

d'un règlement global de la situation au Moyen-Orient qui prend en considération les intérêts légitimes de toutes les parties concernées. Même les amis traditionnels d'Israël en Europe, en l'occurrence la CEE, dans la Déclaration de Vienne de 1980, qu'ils ont ultérieurement réaffirmée, ont avalisé le droit des Palestiniens à l'autodétermination dans le cadre d'un règlement global du problème du Moyen-Orient et déclaré que les Palestiniens, par l'intermédiaire de l'OLP, devraient être associés à la négociation d'un règlement pacifique.

En dépit du consensus qui s'est dégagé sur la nécessité urgente de trouver une solution aux problèmes du Moyen-Orient, les exigences légitimes du peuple palestinien, qui sont au coeur de ce problème, n'ont pas encore été examinées. L'inflexibilité d'Israël ainsi que le manque de volonté politique dont font preuve certains membres importants de notre organisation restent les causes essentielles de cette stagnation dans la recherche d'une solution globale. C'est ainsi que les droits légitimes du peuple palestinien et la volonté de la communauté internationale ont été bafoués. Depuis le début, Israël s'est efforcé d'empêcher la pleine application du plan de partage des Nations Unies. En s'emparant par la force de territoires voisins, il a poursuivi une politique d'expansion au-delà des frontières qui lui avaient été reconnues dans le plan de partage et absorbé ainsi les terres palestiniennes.

Il poursuit encore aujourd'hui cette politique de mépris total des droits légitimes du peuple palestinien. Il a exproprié arbitrairement et réquisitionné des terres arabes dans les territoires occupés en 1967 et y a créé des colonies de peuplement. Il existe des plans en vue d'intensifier de façon draconienne cette politique de colonisation. Dans le cadre d'une politique de déportation forcée, les Palestiniens sont contraints d'abandonner leur patrie.

Le rapport du Comité spécial sur les pratiques israéliennes et la déclaration liminaire de l'Ambassadeur Massamba Sarré, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, dressent le tableau des actes perpétrés par Israël. Dans le contexte de l'annexion de la ville de Jérusalem et des hauteurs du Golan, il est évident que l'objectif d'Israël est, en fin de compte, d'annexer la Rive occidentale et la bande de Gaza.

L'évolution de la situation au Moyen-Orient depuis 40 ans souligne la nécessité d'une action internationale concertée sous les auspices de l'Organisation

M. Kibedi (Ouganda)

des Nations Unies en vue de trouver un règlement viable et durable. C'est pourquoi nous appuyons fermement la convocation de la conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient demandée par l'Assemblée générale dans sa résolution 38/58, conférence à laquelle participeraient toutes les parties concernées, y compris l'Union soviétique, les Etats-Unis et l'OLP. Il est regrettable, à notre avis, que des Membres de l'Organisation conscients de leurs responsabilités fassent obstacle à la convocation de cette conférence.

Nous partageons pleinement la préoccupation du Secrétaire général évoquée dans son rapport, dans lequel il déclare :

"Au Moyen-Orient, malgré les tentatives d'origines diverses en faveur de la recherche d'un règlement juste et durable, on constate actuellement l'absence inquiétante d'un processus de négociation effectif qui soit acceptable par tous. L'histoire enseigne hélas trop clairement qu'une telle impasse encourage l'extrémisme et risque d'entraîner à nouveau l'escalade de la violence. Il faut trouver le moyen d'engager au plus tôt un processus de négociation avec la participation de tous les intéressés. Je continue de penser que les mécanismes de l'Organisation des Nations Unies, dûment aménagés s'il le faut, peuvent constituer un cadre utile et acceptable à cet effet. Il est largement admis désormais que la voie privilégiée de la paix au Moyen-Orient est celle d'un règlement global portant sur tous les aspects du conflit, y compris la question de Palestine." (A/41/L.1, p. 3 et 4)

L'Ouganda appuie le Plan de Fès parce qu'il offre une base valable pour la solution globale du problème. Je voudrais également réaffirmer la position de l'Ouganda, à savoir que les Nations Unies peuvent offrir le cadre approprié pour une paix juste et globale au Moyen-Orient. Tout cadre approprié pour l'instauration de la paix doit prévoir la restauration des droits du peuple palestinien et ne peut être global que s'il prend en considération toutes les aspirations légitimes des peuples de la région et associe toutes les parties concernées aux négociations. Comme l'a dit le Président Yoweri Museveni lorsqu'il a pris la parole devant la Conférence au sommet de l'Organisation de l'unité africaine, à Addis-Abeba, en juillet dernier :

"Nous pensons que les Palestiniens, comme tous les autres peuples de la région, ont droit à une patrie où ils peuvent vivre, ainsi que leurs voisins,

M. Kibedi (Ouganda)

en toute sécurité, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Si on ne trouve pas une juste solution à la question palestinienne, le Moyen-Orient sera sans doute la région où pourrait éventuellement se développer un conflit entre les grandes puissances au détriment de tous."

La restauration des droits légitimes du peuple palestinien étant fondamentale au règlement global des problèmes du Moyen-Orient, l'Organisation de libération de la Palestine, seul et authentique représentant du peuple palestinien, doit absolument être associée à de telles négociations.

Ma délégation est heureuse de saisir l'occasion que lui offre cette assemblée de prendre part à ce débat et de présenter notre point de vue sur une question qui est d'importance cruciale non seulement pour les parties immédiatement concernées mais aussi pour le monde dans son ensemble.

M. MOUMIN (Comores) (interprétation de l'anglais) : Une année s'est écoulée depuis que cette organisation a rassemblé le plus grand nombre de chefs d'Etat dans toute son histoire pour fêter son quarantième anniversaire. Chaque chef d'Etat, dans sa déclaration devant l'Assemblée, a réaffirmé que son plus cher désir était le maintien de la paix mondiale et le développement de la coopération internationale afin de repousser le démon de la guerre et de circonscrire les foyers de tension dans le monde.

Un an plus tard, nous nous demandons si cet engagement a été rempli ou s'il y a eu des améliorations tangibles dans les efforts internationaux tentés pour maintenir la paix et la sécurité dans le monde.

La réponse à ces questions est malheureusement un non retentissant. Aucune amélioration dans ce sens, comme il ressort clairement de notre discussion ici depuis trois semaines.

Au cours des trois dernières semaines, l'Assemblée générale a concentré une fois de plus son attention sur la situation déprimante, extrêmement dangereuse, qui menace la paix et la sécurité. Nous avons commencé par la situation au Kampuchea, en Afghanistan, en Afrique du Sud, en Namibie, aujourd'hui en Palestine, et demain ce sera le Moyen-Orient. Toutes ces situations sont dangereuses. Elles peuvent toutes menacer la paix et la sécurité du monde. Il s'agit de foyers d'incendie d'une troisième guerre mondiale.

La question de la Palestine est aussi ancienne que l'Organisation des Nations Unies elle-même. Depuis plus de 40 ans, l'Organisation est saisie de cette question. Depuis plus de 40 ans, notre organisation discute de la question et formule des solutions et tout ce que l'on peut dire ou stipuler pour parvenir à une solution acceptable au problème a été dit. Des résolutions ont été adoptées d'année en année depuis lors et pourtant il n'y a pas de solution en vue. Les autorités sionistes, arrogantes, sourdes à tous les appels internationaux en faveur d'un règlement juste de la question palestinienne, répondent en faisant fi de toutes les résolutions des Nations Unies relatives à la question.

Les sionistes ont-ils respecté la résolution 181 (II) "Gouvernement futur de la Palestine"? S'ils l'avaient fait, le problème aurait été résolu depuis longtemps, mais on sait que les sionistes ne sont pas épris de paix; ils ont la violence dans le sang, ils préfèrent user de la violence plutôt que de la

diplomatie pour résoudre les problèmes. L'histoire de la création de l'Etat illégal d'Israël est écrite avec le sang des Arabes, propriétaires légitimes du territoire.

Cette histoire est une suite d'actes terroristes, à commencer par les activités du gang Stern, qui a tué Lord Moyne, le Ministre d'Etat résident britannique, au Caire, le 6 novembre 1944, l'assassinat du Médiateur des Nations Unies, le Comte Bernadotte, en 1948, l'infiltration de 1948 par la terreur à Deir Yassin, en 1956 à Kafer Kasseem, la guerre d'invasion en 1967, l'invasion injustifiée en 1982 du Liban où les forces israéliennes poursuivent encore leur agression, intensifiant la violence et la terreur, infligeant de lourdes pertes humaines et matérielles aux Palestiniens et aux autres Arabes, sans oublier la honteuse infamie de Sabra et Chatila. Tout cela prouve que les Israéliens ne sont pas un peuple épris de paix.

Le peuple palestinien a le droit légitime de disposer de son propre Etat dans la terre de ses ancêtres et la paix ne peut régner au Moyen-Orient tant qu'Israël ne se retire pas des terres qu'il occupe illégalement et ne facilite pas la création d'un Etat palestinien en Palestine.

Le peuple palestinien a trop souffert et ce serait un crime contre l'humanité de le faire souffrir davantage. Il faut trouver une solution et pour y parvenir il faut bien comprendre la cause du conflit arabo-israélien qui est essentiellement la question de Palestine; aucune solution ne peut être envisagée qui ne tienne pas pleinement compte des aspirations légitimes du peuple palestinien, de son droit inaliénable à retourner dans ses foyers, à retrouver ses biens et à accéder à l'autodétermination, à l'indépendance nationale et à la souveraineté. Il est également indispensable que l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant du peuple palestinien, puisse participer sur un pied d'égalité, avec toutes les autres parties, à tous les efforts, débats et conférences sur le Moyen-Orient.

La question palestinienne est une question de lutte pour la liberté d'un peuple qui essaie de se protéger des atrocités qui lui sont infligées par une puissance occupante qui légitime l'agression et le terrorisme d'Etat à l'encontre de tout un peuple, dont le seul crime est de lutter pour la restitution de ses biens.

On s'inquiète de plus en plus de voir la situation dans les territoires palestiniens occupés se détériorer du fait de l'attitude négative d'Israël qui persiste à confisquer les terres appartenant aux Arabes dans les territoires palestiniens occupés et dans sa politique consistant à accroître la taille et le nombre de ses colonies de peuplement, en violation de la Convention de Genève sur la protection des civils en temps de guerre, d'août 1949, et des résolutions des Nations Unies. En même temps, Israël a poursuivi sa politique de judaïsation des territoires palestiniens occupés par leur intégration économique et administrative au système national d'Israël et la création de conditions qui obligent la population palestinienne à émigrer.

Oui, la situation qui règne en Palestine est scandaleuse et exige plus que jamais toute notre attention, et immédiatement. Il est tout à fait inacceptable que nous ayons débattu de cette question depuis si longtemps pour d'aussi piètres résultats. Ce qu'il faut, c'est agir, et maintenant, et l'Assemblée est le lieu où une telle action peut être conçue et entreprise.

A cet égard, nous sommes convaincus que l'action la plus appropriée à entreprendre est la convocation immédiate d'une conférence internationale de paix sous les auspices des Nations Unies à laquelle participeraient, sur un pied d'égalité, toutes les parties, y compris l'OLP, et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité.

Enfin, je ne peux conclure sans exprimer la gratitude de ma délégation au Comité des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien qui, sous la présidence de l'Ambassadeur Sarré du Sénégal, nous a présenté un rapport très lucide.

Ma délégation espère que les conclusions du Comité et ses recommandations rallieront les suffrages de toute la communauté internationale.

M. RAHMAN (Bangladesh) (interprétation de l'anglais) : L'intransigeance continue d'Israël à l'égard de la Palestine n'est pas seulement un défi délibéré à cette assemblée mais un affront à l'humanité.

Les actes d'Israël ne sont pas le fait d'un régime inconscient, mais les éléments d'une stratégie soigneusement calculée et poursuivie depuis des décennies pour donner une apparence de légalité à l'entité illégale. Qu'ils y aient réussi en dit long sur les valeurs de notre époque.

Les malheurs de la Palestine, les épreuves des Palestiniens dispersés de par le monde, les souffrances des Arabes réduits à la servitude dans les territoires occupés sont autant d'aspects de la douloureuse tragédie dont est témoin le monde entier. Le monde doit-il, sans protester, continuer d'être le spectateur silencieux et inactif de ce drame? Agir ainsi ne serait pas un péché, mais un acte de lâcheté.

Ma délégation condamne l'entité sioniste qui persiste à occuper les territoires arabes et palestiniens et qui foule aux pieds les droits de l'homme des peuples arabe et palestinien dans les territoires occupés.

Israël a toujours fait fi des résolutions pertinentes des Nations Unies en créant des colonies de peuplement dans les territoires occupés et en profanant les lieux sacrés des musulmans.

Israël s'est livré en toute impunité à des actes de terrorisme d'Etat en attaquant les pays voisins ainsi que des hommes, des femmes et des enfants innocents.

Nous sommes fermement convaincus que la question de Palestine est au coeur de la crise du Moyen-Orient. Tout règlement global de ce problème doit se fonder sur le retrait total et inconditionnel d'Israël de tous les territoires palestiniens et arabes qu'il occupe depuis 1967, y compris la Ville sainte d'Al-Qods Al-Sharif.

Un tel règlement doit permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables et légitimes, de retourner dans sa patrie et de créer un Etat souverain et indépendant sous la direction de son seul représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP).

Voilà les principes fondamentaux qui pourraient mettre un terme à la tragédie, aux troubles et aux conflits que connaît cette région depuis plus de 30 ans.

Ma délégation réaffirme la solidarité du Bangladesh avec le peuple palestinien dans la juste lutte qu'il mène, sous la direction de l'OLP.

M. Rahman (Bangladesh)

Le Bangladesh a toujours appuyé le plan de paix arabe de Fès en tant que base solide pour l'instauration de la paix dans cette région. Nous appuyons l'appel en faveur de la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient, à laquelle l'OLP pourra participer sur un pied d'égalité avec toutes les autres parties directement intéressées.

Nous louons les efforts inlassables du Secrétaire général et sommes prêts à lui offrir tout notre appui dans ceux qu'il fait pour favoriser la convocation de cette conférence. Chaque examen de la question de Palestine par cette assemblée nous rappelle que l'un des problèmes les plus graves de notre époque n'a pas encore été résolu.

Ne permettons pas que la postérité nous désigne du doigt et nous accuse de n'avoir pas su apporter la justice au peuple palestinien.

Tout ce qu'il demande, c'est une patrie. Avons-nous le droit de la lui refuser?

M. RAJAIE-KHORASSANI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : L'occupation de la Palestine et un peuple palestinien sans patrie ont été le thème central d'une bonne partie de la littérature politique contemporaine. Chaque année, presque toutes les nations du monde votent à l'Assemblée générale en faveur du peuple palestinien, et pourtant le peuple de Palestine continue d'être sans patrie, et la terre de Palestine d'être occupée par l'usurpateur sioniste hors-la-loi. En fait, l'occupation s'est même étendue. Cependant, les diplomates et les hommes politiques, les savants, les sages et les érudits continuent de répéter chaque année les mêmes arguments, même si leur appui politique et verbal n'a eu d'autre conséquence pratique pour le peuple palestinien que celle d'apaiser ce peuple martyr. Si les résolutions avaient été de quelque utilité, le drapeau de la Palestine aurait déjà été hissé à nouveau. Après tant d'années, la répétition stérile et vaine de déclarations, d'interventions, de résolutions, d'amendements, etc., aurait dû réveiller la conscience internationale assoupie et l'amener à se demander pourquoi le problème de Palestine est enseveli chaque année sous des tonnes de déclarations des plus compatissantes, de résolutions victorieuses et de documents d'appui.

Les Nations Unies ne sont pas beaucoup plus anciennes que le problème de Palestine. Avec tout le respect qui leur est dû, il faut dire que c'est grâce à la présence permanente des forces impérialistes occidentales ici que les Nations Unies

M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran)

ont contribué à la création actuelle et à l'enregistrement officiel du problème de l'occupation sioniste de la Palestine et elles sont, par conséquent, en partie responsables de la situation dont est victime le peuple palestinien. C'est ainsi qu'elles continuent d'être une partie du problème et non vraiment une partie de sa solution. Il faudrait beaucoup de naïveté et excessivement d'optimisme pour s'attendre que ce même organe international ira à l'encontre de sa propre raison d'être et restituera au peuple palestinien ce que l'on appelle ses droits inaliénables.

M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran)

Il est vrai que l'équilibre actuel des forces à l'Assemblée générale est quantitativement différent de ce qu'il était il y a 40 ans, mais il est également vrai que beaucoup des prétendues forces nouvelles sont soit sans effet, étant totalement assimilées, soit en grande partie, sous l'influence de l'arrogance mondiale.

La qualité des forces gouvernantes est maintenue plus ou moins dans un équilibre tel ici, à l'Assemblée générale et dans l'organe international en général, lorsque le monde entier est en faveur, disons, de l'octroi de l'indépendance aux territoires colonisés, la décision n'est pas obligatoire, car elle prise par l'Assemblée générale. Lorsque ces décisions peuvent être obligatoires, ce sont quelques élus qui prennent la décision et non pas l'Assemblée générale et ces décisions, généralement, se heurtent à des vetos.

Par conséquent, l'ONU n'est pas l'endroit idéal pour résoudre le problème de l'occupation sioniste de la Palestine. De plus, la nature du problème palestinien a été mal définie pour faire croire que l'organe international est l'enceinte appropriée pour l'examiner. La tragédie est si grave que le rejeton de l'impérialisme est depuis longtemps inclus dans les rangs des véritables sociétés humaines représentées dans cette Assemblée, alors que la Palestine est demeurée de l'autre côté de la barrière, comme spectateur, avec une position d'observateur. Nous sommes tous demeurés cyniquement indifférents, comme si tout était normal, pendant ces années. Quelle honte! Il devrait y avoir une limite à l'impudence.

Le problème de l'occupation de la Palestine est essentiellement mal perçu, mal défini, mal compris et donc mal présenté. Ce n'est pas un problème international de caractère politique et séculier qui peut être placé dans une des catégories suggérées pour le classement de ce qu'on appelle les problèmes internationaux. La Palestine n'est pas simplement un bout de terrain. Ce n'est pas un pays nouvellement construit, sans culture ou avec très peu de culture ou d'histoire. C'est la Palestine, partie intégrante du territoire islamique, dont la défense est une obligation pour tout musulman. Là se trouve un de nos endroits les plus sacrés. C'est la plateforme du Me'eraj, l'ascension du saint Prophète et il entoure un sanctuaire dont le Saint Coran dit :

(l'orateur poursuit en arabe)

"Pureté à Celui qui, une nuit, fit voyager Son esclave, de la sainte Mosquée à la très lointaine Mosquée ..." (Le Coran, Sourate, XVII, 1)

M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran)

(L'orateur poursuit en anglais)

La Palestine est un territoire islamique, un bien islamique, un héritage islamique et elle demeure une entité islamique et une réalité islamique. Seuls ceux qui veulent trahir la cause de la Palestine essaient de la séculariser. Ils essaient de la nationaliser et, par là, à la déislamiser, afin de pouvoir la sioniser, et en faire ainsi une base sioniste de terreur; seuls les sbires serviles et aveugles de l'impérialisme reconnaissent une telle occupation.

La Palestine est un peu plus que n'importe quel de ces Etats Membres qui ont légitimement reçu un siège dans cette enceinte du sécularisme. Pour avoir humblement offert son sol à la mosquée Al-Aqsa, la Palestine est automatiquement le forum divin islamique ultra-national, historiquement, géographiquement, culturellement, spirituellement et même méritoirement, de loin supérieure à l'Organisation des Nations Unies. Les Musulmans du monde ne dormiront jamais en paix tant qu'ils n'auront pas fait prévaloir la charte de la Palestine, qui est la Sourate d'Isra, sur les décisions internationales sans fondement qui ont cédé la Terre Sainte de Palestine à un groupe de terroristes ashkénazes pour qu'ils établissent leur base cancéreuse parmi les musulmans du Moyen-Orient en semant les obstacles qui empêchent la libération de la Palestine.

Le problème de la Palestine, chers frères musulmans et représentants, doit être placé dans son véritable contexte, une fois pour toutes. La solution au problème de l'occupation de la Palestine doit par conséquent être perçue compte tenu des caractéristiques islamiques culturelles et spirituelles appropriées de la Palestine, simplement parce qu'il y a toujours une ressemblance qualitative, un rapport étroit entre la nature de chaque problème et sa solution, et la purgation de la Terre Sainte de Palestine de la présence impie du sionisme n'est pas une exception à cette règle. En outre, une telle purgation est impérativement un acte spirituel de culte qui doit être mené selon les normes islamiques de la charte de la Palestine. Assurément, l'organe international peut, s'il le décide, essayer de libérer notre Palestine en contraignant les sionistes ashkénazes à retourner pacifiquement dans leurs foyers à Londres, à Paris ou à Brooklyn dans un esprit d'accomodement. Mais, comme nous le savons, cet organe ne les renvoie pas. Les musulmans le feront, car il s'agit d'un devoir religieux, et ils le feront conformément aux valeurs islamiques.

Cet organe international a le choix de continuer à conserver parmi ses membres les usurpateurs sionistes et de garder à distance, comme observateurs, nos frères palestiniens, ou elle peut échanger le siège de l'illégitime pour celui du légitime.

M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran)

Si l'Assemblée suit la voie de la sagesse et de la justice, la rencontre historique qui se dessine en Palestine se produira. Sinon, nous affronterons bientôt l'ennemi dans le territoire occupé. Tel est notre plan d'action, tel est notre position de principe en ce qui concerne l'occupation de la Palestine.

Je voudrais faire une brève observation sur l'attitude des Etats-Unis à l'égard de cette vieille question que l'on a assimilée à tort à un conflit arabo-israélien. Le Gouvernement américain ferait bien de savoir que l'actuel conflit n'est pas un conflit arabo-israélien : c'est un affrontement entre l'Islam et les infidèles. Aujourd'hui, plus sérieusement que jamais, tout l'Islam et tous les infidèles s'affrontent. Le Gouvernement américain a choisi jusqu'à présent de faire cause commune avec les infidèles, accordant sans réserve son appui aux infidèles sionistes. A cause de cette politique peu sage, d'innocents ressortissants américains ont payé - et paient et continueront de payer tant que la politique américaine restera inchangée - un prix très élevé en pertes tant humaines que matérielles, tant en sécurité qu'en termes d'humiliation internationale.

Il y a 25 ans, les ressortissants américains pouvaient se déplacer en toute sécurité sans escorte, quelle que fût leur position officielle ou leur statut social, en tout point du monde musulman sans avoir à regarder derrière eux, mais, aujourd'hui, aucun Américain, quelle que fût sa position et son statut social, ne peut se sentir en sécurité en quelque point de l'Afrique du Nord, de tout le Moyen-Orient ou dans quelque autre pays entièrement ou partiellement musulman. Ce peut être également le cas dans nombre de pays non musulmans d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. En ces jours heureux, les fonctionnaires et les touristes américains n'avaient pas besoin d'escorte. Aujourd'hui les Etats-Unis ont besoin d'une armée infiniment mieux équipée et plus sophistiquée que leur armée régulière d'il y a 25 ans uniquement pour protéger leurs citoyens et leurs biens hors des Etats-Unis, mais malgré cela on a constamment la preuve qu'ils ne parviennent pas à assurer cette protection et cet appui. Cela tient au fait que le Gouvernement américain est manipulé par les groupes de pression sioniste et néglige ses propres intérêts nationaux au profit des intérêts de ceux qui occupent la Palestine.

L'ennemi sioniste a manipulé habilement la politique américaine, les élections américaines et l'opinion publique américaine. Il a su convaincre à tort les Etats-Unis que les intérêts israéliens et les intérêts américains étaient toujours

M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran)

synonymes, bien qu'Israël dans le même temps ait été suffisamment ingrat pour aller jusqu'à espionner son défenseur. Il a essayé de tromper l'opinion publique américaine en disant à tout le monde que les musulmans étaient hostiles à l'Occident. Le devoir de tout musulman de défendre la libération de la Palestine a été présenté comme une animosité des musulmans à l'égard de l'Occident, mais nous espérons que l'Occident ne s'assimilera pas à cette bande de criminels corrompus qui ont occupés notre terre sainte de Palestine. Nous espérons que le peuple américain saura échapper aux griffes des sionistes qui l'ont manipulé et exploité par tous les moyens.

Le représentant de la base sioniste qui occupe la Palestine a également essayé de dissimuler à l'Assemblée générale les visages criminels des terroristes qu'il est supposé représenter ici en faisant des allégations dénuées de fondement, taxant de terroristes les dirigeants musulmans les plus respectés de notre temps.

Au nom du peuple musulman et du Gouvernement de la République islamique d'Iran, permettez-moi d'assurer l'Assemblée, tout d'abord, que les crimes de Sabra et Chatila ne sont pas oubliés et ne le seront pas des musulmans de la région et certainement pas des musulmans iraniens. Deuxièmement, que quelles que soient les accusations sans fondement et les insultes grossières que les officiels sionistes nous jettent au visage dans les enceintes internationales, nous ne nous déroberons jamais à nos responsabilités s'agissant de la libération de la Palestine. Troisièmement, les membres de l'organe international se souviennent parfaitement que les armées arabes bien équipées n'auraient jamais pu rêver de vaincre les forces sionistes occupant la Palestine. Plus d'une fois, les champions du nationalisme arabe se sont fait battre à plates coutures par les forces sionistes et ils en ont donc conclu que les sionistes occupant la Palestine étaient invincibles. Seul un petit groupe de combattants musulmans a, non seulement réfuté efficacement la conviction générale selon laquelle les forces sionistes étaient invincibles, mais également restauré la confiance en soi et la fierté de toute la nation arabe qui cette fois-ci, Incha'Allah, en tant qu'entité non pas arabe mais musulmane, donnera une bonne leçon aux horribles sionistes, leçon qu'ils n'oublieront jamais.

C'est pour échapper au châtement qu'ils méritent pour avoir occupé illégalement la Palestine que, même à l'Assemblée générale, ils ne manquent jamais

M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran)

l'occasion d'exploiter chaque question, qu'elle soit pertinente ou non, pour semer la confusion dans l'opinion publique. Ils exploitent la guerre Iran-Iraq, l'opposition sunnite-chiite, la révolution islamique, l'opposition entre le fondamentalisme et le modernisme, l'affrontement Est-Ouest, le communisme, l'Afghanistan ou n'importe quelle autre question.

Quelle que soit la valeur quant au fond des arguments que présentent les sionistes, je tiens à rappeler qu'aucune de ces questions ne peut justifier l'occupation de la Palestine ni ne devrait détourner notre attention de cette occupation illégale alors que la question est débattue ici. Je tiens à dire mon profond regret de voir que quelques personnes ont déjà été victimes de ce complot sioniste pour diviser et que tant dans leurs déclarations qu'en exerçant leur droit de réponse, ils ont déjà fait référence à ces éléments étrangers à la question, par lesquels les représentants sionistes ont essayé de les induire en erreur.

Il est évident que tous les ressortissants afghans, qu'ils soient loyaux au présent régime ou le critiquent, tous les ressortissants iraqiens, qu'ils soient en Iraq ou aient cherché refuge à l'extérieur, tous les musulmans d'Afrique du Nord, qu'ils se trouvent au Sahara occidental ou au Maroc, tous les Musulmans d'Egypte, qu'ils ouvrent le feu sur les agents sionistes auxquels on a accordé le statut diplomatique en Egypte ou qu'ils gardent le silence, tous les ressortissants d'Arabie saoudite, du Koweït, du Pakistan, du Bangladesh, de Malaisie, d'Indonésie - bref, toutes les nations musulmanes du monde - sont fermement opposés à l'occupation de la Palestine, quels que soient les conflits internes et les divergences qui peuvent exister entre eux.

M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran)

Par conséquent, il est sage que tous ceux qui souhaitent représenter les nations musulmanes ne permettent pas à l'ennemi diabolique d'exploiter ces différences pour semer encore davantage la confusion dans l'opinion publique internationale.

Je voudrais également réaffirmer que nous et tous les autres musulmans distinguons clairement entre le judaïsme, qui est un message divin proclamé par Moïse que la paix soit avec lui et l'idéologie athée raciste du sionisme, qui traite même les juifs locaux d'origine séfarade comme des citoyens de seconde classe.

Enfin, les pays occidentaux, qu'il s'agisse de l'Europe ou du continent américain, peuvent être sûrs que la contribution musulmane à l'Occident a toujours été digne d'éloges, pacifique et constructive, les musulmans ont toujours maintenu leurs engagements moraux et continueront de le faire à l'égard de tous les pays de l'Est et de l'Ouest. Les musulmans ont toujours participé de façon efficace et constructive à toutes les activités administratives, universitaires, économiques et industrielles dans tous les pays occidentaux où ils ont résidé et ils ont toujours contribué aux entreprises productives et utiles de leurs Etats nationaux. Par contre, les sionistes sont bien connus pour leurs sinistres activités d'infiltration, de manipulation et de contrefaçon, pour leur trafic de drogue et de matériaux pornographiques corrupteurs. Pour illustrer cette caractéristique des sionistes, en particulier de ceux qui occupent la Palestine, je tiens à vous donner lecture de quelques extraits de ce petit ouvrage qui a été écrit par un Juif qui s'est enfui de la Palestine occupée.

Commençons par la page 7. J'aimerais faire quelques observations sur ce document. Il a été écrit par un juif ashkénaze qui a quitté les Etats-Unis sous l'influence de la propagande juive pour se rendre dans le "paradis d'Israël" avec l'intention d'y vivre définitivement. Après un certain temps, il a décidé qu'il devait s'enfuir de cet "enfer" sioniste. A son retour aux Etats-Unis, il s'est adressé au peuple américain par le biais de ce livre.

Il y a beaucoup de livres comme celui-ci et je suis sûr que vous en avez certains dans vos bureaux, mais je tiens à rafraîchir la mémoire de certains de nos collègues, et j'ai décidé de choisir celui-ci qui était le plus immédiatement disponible et de vous en lire quelques extraits. En ce qui concerne la discrimination à l'intérieur de la Palestine, il est dit à la page 7 :

M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran)

"Les possibilités d'emploi suivent le même schéma : les Juifs ashkénazes obtiennent les postes les plus intéressants et les Juifs séfarades viennent ensuite, tandis que les musulmans, les druzes et les chrétiens occupent des emplois secondaires et beaucoup se trouvent sans emploi.

Alors même que j'étais un Juif ashkénaze venant des Etats-Unis, j'ai été placé plus bas sur la liste de ceux qui voulaient un logement parce que je suis marié avec une Juive séfarade.

Je n'ai pu obtenir de logement, ce qui a été ma deuxième expérience du racisme intense qui règne en Israël. Dès le début de mon séjour en Israël, j'ai essayé toutes sortes d'insultes. Nous, Juifs américains, étions simplement tolérés." (The Life of an American Jew in Racist Marxist Israël, par Jack Bernstein)

A la page 9, en ce qui concerne le caractère prétendu démocratique de cet Etat, l'auteur essaie de montrer qu'il se trouve dans un Etat policier, et il dit à cet égard :

"Comme dans l'Allemagne nazie, toutes les personnes qui résident en Israël doivent être munies d'un livret d'identité appelé 'Teudat Zehut' en hébreu.

Un jour, j'ai changé de veste et j'ai oublié de prendre mon livret d'identité lorsque je me suis rendu en ville à Tel-Aviv. Un agent de police s'est approché de moi et m'a demandé mon 'Teudat Zehut'. Je lui ai dit que je l'avais laissé dans mon autre veste.

Comme je n'avais pas de livret d'identité sur moi, j'ai été conduit au poste de police.

Au poste de police, le brigadier m'a informé que, n'ayant pas mon livret d'identité sur moi, j'étais passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 16 jours sans même devoir passer devant un juge. Tout ce que devait faire le chef de poste, c'était de signer un 'mandat de détention préventive'.

J'ai demandé l'autorisation de donner un coup de téléphone à ma femme pour lui demander d'apporter mon livret d'identité au poste de police. Le brigadier m'a donné deux heures pour présenter mon 'Teudat Zehut'. J'ai appelé ma femme, qui m'a apporté mon 'Teudat Zehut', seulement quelques minutes avant que les deux heures ne soient écoulées. Si elle était arrivée

M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran)

en retard, j'aurais été incarcéré pendant 16 jours pour m'être déplacé sans mon livret d'identité.

Cela montre qu'Israël est un Etat policier et non pas une démocratie."

Je voudrais maintenant passer à la page 14. J'espère que vous serez patients parce que ces remarques sont très intéressantes.

A la page 14, l'auteur parle de discrimination religieuse. C'est l'une des questions sur lesquelles la plupart des représentants du tiers monde n'arrivent à rien à la Troisième Commission, et chacun sait qu'aucune résolution n'a été adoptée à l'encontre des sionistes qui occupent la Palestine en ce qui concerne ce crime particulier, qui est si répandu dans la Palestine occupée.

M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran)

L'auteur écrit :

"Les lois israéliennes répriment toute religion - par exemple, elles interdisent toutes tentatives de convertir un juif à une autre religion, même si ce Juif est athée ou humaniste.

Un chrétien peut prêcher l'évangile dans une église mais un représentant du clergé ou quiconque qui parle de la Bible en dehors de l'église est passible de cinq ans de prison." Qu'en pensez-vous?

"Si un chrétien donne une bible ou tout autre ouvrage religieux à un juif, il est également passible de cinq ans de prison. De même, tout acte généreux d'un chrétien à l'égard d'un juif, par exemple, lui offrir de la nourriture, peut être interprété comme une tentative de conversion de ce juif au christianisme et peut entraîner une peine de cinq ans de prison.

Cette même loi de répression religieuse s'applique aux tenants de la foi islamique qui, par gentillesse, pourraient offrir un cadeau de quelque nature que ce soit à un juif. Dans ce cas, une peine de cinq ans de prison est prévue."

Voilà pour la liberté religieuse et la démocratie en Palestine occupée.

Le passage concernant les crimes israéliens est encore plus édifiant. Je lirai un extrait de la page 27 :

"Depuis qu'Israël (autrefois la Palestine) est la terre où Moïse, Jésus et Mahomet ont un jour posé le pied, on aurait pu penser que ceux qui y vivent éprouveraient du respect pour cette terre sacrée et pour les sites religieux qui y sont implantés.

Presque tous les musulmans arabes et les chrétiens arabes respectent et même révèrent cette terre sacrée; mais seule une petite minorité de juifs font preuve du même respect. Dans une proportion de 95 %, la population juive est athée ou humaniste et ne se sent pas tenue par les Dix commandements ou autres lois la mettant en garde contre tout péché.

Lorsque les Juifs sionistes-bolcheviques ont contrôlé la 'Terre sainte', toutes les formes de péchés ont commencé à s'y infiltrer. En quelques décennies, cette terre sainte est devenue une moderne Sodome et Gomorrhe. Commerce de drogue, abus de stupéfiants, ventes illégales d'armes, prostitution, jeux, racket des travailleurs, meurtres, chantage, fraude à

M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran)

l'assurance, prêts à des taux usuriers et corruption de fonctionnaires et de policiers se sont multipliés.

Israël a un syndicat du crime parfaitement organisé dont le siège est situé à Bat-Yam, près de Tel-Aviv. De nombreux membres de ce syndicat du crime sont d'anciens prisonniers et d'anciens commandos de l'armée israélienne; ils sont très compétents dans le maniement des armes et des explosifs.

Le syndicat du crime en Israël opère ouvertement du fait de la corruption des milieux gouvernementaux et policiers. Certains fonctionnaires de la police et du gouvernement reçoivent des 'pots-de-vin' du syndicat du crime et d'autres fonctionnaires sont étroitement associés aux opérations criminelles.

L'Américain moyen n'entend jamais parler de cela, c'est-à-dire du véritable visage d'Israël, car la presse, la radio et la télévision contrôlées par les sionistes en Amérique n'en soufflent mot. Mais, en Israël, certains journaux évoquent ces faits. Par exemple, il y a environ deux ans, un des journaux de langue hébraïque a publié, au milieu de sa première page, un article mentionnant que ce que la mafia italienne n'avait pu accomplir en 40 ans, la mafia israélienne l'avait accompli en cinq ans. Elle a mis sur pied le plus important réseau d'exportations illégales de drogue dans le Moyen-Orient, vendant des stupéfiants principalement en Allemagne et aux Etats-Unis"

Je voudrais attirer particulièrement l'attention de ceux qui luttent contre les abus de stupéfiants aux Etats-Unis sur cette phrase. A la Troisième Commission, nous avons entendu parler de trafic de drogue et tous les pays concernés ont été cités, à l'exception du véritable protagoniste, du véritable criminel. En ce qui concerne le racisme, principale caractéristique de cet Etat, on peut lire page 30 :

"Comme je l'ai dit, mes problèmes en Israël ont commencé lorsque, Juif ashkénaze, je me suis marié à une Juive séfarade. Les traitements anti-séfarades pratiqués par les Juifs ashkénazes relèvent de la politique officielle du gouvernement. Ce racisme est très profond en Israël et divise la population juive.

Un jour je suis entré dans un café à Tel-Aviv. Il y avait plein de monde et je me suis assis sur le seul siège disponible. A la même table étaient

M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran)

également assis cinq Juifs séfarades du Maroc. Ayant appris que j'étais en train d'étudier l'hébreu, ils m'apportèrent leur aide. Soudain, un fonctionnaire de police israélien, à l'oeil bleu, de type nazi, est entré dans l'établissement.

Il m'a ordonné de quitter les lieux et m'a traité de 'kooshim'. 'Kooshim' signifie en hébreu 'nègre'.

J'ai répondu 'lorsque j'aurai fini de manger'.

L'officier a alors saisi son revolver de service et a dit 'vous partez maintenant'.

'Il vaut mieux que vous l'écoutez' me conseilla le propriétaire du café. Je me suis donc levé.

Se tenant près de moi, l'officier a pointé son revolver sur mon visage et m'a ordonné 'jetez votre café et votre pâtisserie par terre'.

Un revolver pointé sur moi, je ne pouvais pas discuter. J'ai jeté le café et la pâtisserie à terre.

Puis il m'a dit 'partez d'ici et ne revenez pas'."

Maintenant je voudrais lire un autre passage de la page 33. Tout le livre est intéressant; il faut seulement avoir du temps pour le lire. A la page 33, des preuves du terrorisme sioniste sont énumérées. Il est très important de se rappeler que, tous les fonctionnaires de cette base étant des terroristes professionnels et cette base se fondant en théorie sur le terrorisme, pour que le terme "terrorisme" soit accepté et pour que cette base soit tolérée, le moyen le plus sûr d'arriver à ce résultat est, pour les représentants de la base sioniste, de qualifier de terroristes tous les honnêtes gens de ce monde.

M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran)

Si cela était, alors tous les peuples se ressembleraient et la sécurité des territoires serait donc assurée. Mais ça ne peut pas marcher.

Pour ce qui est du terrorisme, il est dit dans le livre :

"En 1948, quand Israël s'est proclamé lui-même Etat, les Juifs envahisseurs avaient accru le nombre des terres qu'ils possédaient, mais elles représentaient encore moins de 6 %.

Pour accueillir l'émigration juive européenne de plus en plus importante, il fallait à Israël davantage de terres, que les Arabes palestiniens refusèrent de vendre. Donc, pour obtenir davantage de terres des Palestiniens, ces Juifs européens d'obédience communiste, les ashkénazes, ont recouru à la seule arme qu'ils connaissaient - le terrorisme.

Ils ont perpétré leur premier acte important de terrorisme contre les Palestiniens dans le village de Deir Yassin. Dans la nuit du 9 avril 1948, deux bandes de terroristes sionistes, l'Irgun et la bande Stern, ont attaqué et massacré plus de 250 hommes, femmes et enfants.

Menahem Begin, responsable de l'attaque contre Deir Yassin et, plus tard, Premier Ministre d'Israël, a déclaré 'non seulement le massacre était justifié, mais sans la victoire de Deir Yassin il n'y aurait pas eu d'Etat d'Israël'.

Le massacre de Deir Yassin a incité d'autres Palestiniens à s'enfuir de chez eux, poussés par la peur. Des terroristes sionistes ont parcouru les rues et les routes dans des camions munis de haut-parleurs et ont averti les Palestiniens que les événements de Deir Yassin se reproduiraient s'ils ne partaient pas. Les terroristes sionistes ne bluffaient pas.

Ils ont tué 60 Palestiniens à Balad Esh Sheikh.

Ils ont fait sauter 20 maisons dans le Sa sa, tuant 60 femmes et enfants.

Ils ont tué un certain nombre de femmes qui travaillaient dans le monastère de Saint-Simon, à Jérusalem. Ils ont massacré 250 personnes à Lydda.

Ils ont tué 200 personnes, âgées pour la plupart, dans la mosquée du village de Ed-Dawayimeh.

Ils ont tué 51 travailleurs qui revenaient des champs à Kafr Qasem.

Ils ont expulsé les habitants chrétiens de Kaba Bir'him de leur village, détruit le village, profané le cimetière et détruit 73 croix.

M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran)

Au cours des quelques mois pendant lesquels ces actes de terrorisme ont été commis, 300 000 chrétiens et musulmans palestiniens ont été contraints de quitter leurs maisons sous peine d'être tués par les groupes terroristes composés de Juifs européens, d'obédience communiste.

Après qu'Israël se fut proclamé lui-même Etat, le 14 mai 1948, la politique de terrorisme israélienne s'est poursuivie afin de chasser plus de Palestiniens encore de leurs foyers.

Depuis 1948, 350 églises chrétiennes et mosquées musulmanes ont été détruites par ces terroristes sionistes.

Et là, je voudrais lancer un avertissement à tous ceux qui croient en Dieu aux Etats-Unis, à tous les chrétiens, musulmans et juifs :

La destruction de la religion par les Juifs sionistes est actuellement en cours aux Etats-Unis; elle est pratiquement accomplie en Israël."

Le dernier passage dont je voudrais vous donner lecture figure à la page 35 : comment ont-ils éliminé l'opposition. C'est un paragraphe très bref mais il est bon d'en savoir un peu plus sur ces gens-là.

"Pour réaliser leurs objectifs, les sionistes ne laisseront personne s'opposer à eux. Pendant la seconde guerre mondiale, les dirigeants sionistes ont coopéré avec les nazis en livrant des Juifs appartenant à la classe inférieure aux camps de concentration".

Les membres de l'Assemblée comprendront qui est effectivement responsable de l'holocauste. Il n'est donc pas surprenant que les sionistes aient coulé le bateau 'Patria' qui transportaient 252 émigrants juifs, de peur qu'ils s'opposent au sionisme. Au cours d'un autre incident, 760 vies juives ont été perdues lorsqu'ils ont coulé le bateau 'Struma' pour la même raison.

Même des personnalités mondiales bien connues ne sont pas à l'abri du terrorisme et de la violence sionistes. En 1948, dans un effort fait pour favoriser un règlement pacifique dans la zone israélo-palestinienne, les Nations Unies ont envoyé le comte Folke Bernadotte, de Suède, en qualité de médiateur. Le comte Bernadotte était partisan du partage de la région - une partie du territoire allant aux Juifs et l'autre aux Palestiniens. Cette décision a naturellement suscité la colère des sionistes qui voulaient tout le territoire. Au mépris flagrant de la diplomatie, de la justice et de la

M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran)

dignité , les sionistes ont choisi d' 'éliminer' le comte Bernadotte. Il fut assassiné ainsi que son chauffeur alors qu'ils parcouraient les rues de Jérusalem." (Jack Bernstein "The Life of an American Jew in Racist, Marxist Israel)

Ce témoignage d'un Juif honnête, que nous respectons pour son attachement à la religion proclamée par Moïse - Que la paix soit avec lui - vous convaincra peut-être de la nature du sionisme et de la non-entité sioniste qui occupe actuellement la Palestine. Rappelons que tant que cette base sioniste ne sera pas complètement démantelée, la paix et la sécurité ne pourront régner au Moyen-Orient du fait de la nature même de ce régime, qui ne connaît que le crime, la terreur, la guerre, les effusions de sang et la corruption.

Heureusement, une évolution récente des événements dans la région nous incite à l'optimisme. Un petit groupe de musulmans sérieux ont été en mesure d'écraser l'armée invincible de l'entité sioniste qui occupe la Palestine. Il ne faudra pas longtemps aux nations musulmanes pour régner et nous libérer tous, même l'Assemblée générale, des serres du sionisme.

M. ICAZA GALLARD (Nicaragua) (interprétation de l'espagnol) : La question de Palestine est en discussion au Conseil de sécurité et au sein de l'Assemblée générale depuis la création même de l'Organisation. Quarante années de débats et une liste interminable de résolutions adoptées par les deux organes n'ont pu régler ce problème qui est sans aucun doute la pierre angulaire de toute la crise du Moyen-Orient. La région du Moyen-Orient a été victime de nombreuses guerres, toutes ayant eu, au fond, pour origine, la politique illégale, injuste dans laquelle persiste Israël, qui veut nier au peuple palestinien son droit à l'autodétermination et son droit de posséder une patrie. Toutes les souffrances, toutes les destructions, toutes les morts causées par cette politique et tous les efforts faits par la communauté internationale depuis la création de l'Organisation n'ont pas été suffisants.

Le rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, présenté à cette quarante et unième session de l'Assemblée générale, ne pourrait pas être plus éloquent. "Du fait de la politique et des pratiques d'Israël" - comme le signale le rapport - "et faute de progrès vers une solution d'ensemble pacifique, juste et durable, les tensions et la violence ont continué à augmenter dans la région, faisant peser une lourde menace sur la paix et la sécurité internationales". (A/41/35, p. 1, par. 5)

Le rapport est clair en ce qui concerne la vérification des traitements dégradants et inhumains qui sont infligés aux Palestiniens dans les territoires occupés par Israël. On y signale le rétablissement en août 1985 de la réglementation d'urgence introduite en 1945 par les Britanniques et qui constitue le principal instrument de la politique répressive d'Israël. On y évoque également les arrestations arbitraires, les tortures, les châtiments collectifs, le vandalisme et la profanation des lieux sacrés musulmans, essentiellement Hébron et Jérusalem, qui représentent des faits quotidiens.

Nous savons tous depuis longtemps qui est responsable de l'impuissance de notre organisation face à ce problème. Israël a bénéficié d'un appui politique, militaire, économique inconditionnel de Washington. Cet appui s'est manifesté par le recours abusif au veto au Conseil de sécurité par les Etats-Unis, qui l'ont utilisé à plus de 50 reprises. Cet appui s'est manifesté également par le mépris constant par lequel Israël, encouragé par cet appui, tient les résolutions de l'Assemblée générale.

M. Icaza Gallard (Nicaragua)

La situation exposée dans le rapport du Comité spécial ne peut avoir d'équivalent que dans celle qui résulte du régime brutal et inhumain de l'apartheid de l'Afrique du Sud, et ces situations devraient faire réfléchir des pays qui, s'inspirant d'intérêts matériels égoïstes, continuent d'appuyer ces deux régimes. Cet appui transforme en paroles creuses et hypocrites les principes des droits de l'homme que ces pays prétendent défendre.

Les efforts de notre organisation se sont traduits par une série de principes qui sont à la base de toute solution du problème du Moyen-Orient.

Premièrement, la question palestinienne est l'élément central du problème du Moyen-Orient. Sans le respect des droits inaliénables du peuple palestinien, qui comprennent le droit des Palestiniens de retourner dans leurs foyers, leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance, leur droit de créer leur propre Etat indépendant en Palestine, il ne pourrait y avoir de paix juste et durable dans cette région du monde.

Deuxièmement, il faut une participation à égalité de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, dans toutes les démarches, réunions, négociations et conférences qui visent à la recherche d'une paix juste et durable.

Troisièmement, il faut respecter le principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force parce que la base de toute solution est le retrait total et inconditionnel d'Israël de tous les territoires arabes et Palestiniens occupés.

Quatrièmement, toutes les dispositions et mesures adoptées par la puissance d'occupation, Israël, pour transformer Jérusalem, comme l'expropriation des biens et des terres, la promulgation de la prétendue "loi fondamentale" et la proclamation de cette ville comme capitale d'Israël, sont nuls et non avenue. Il faut respecter le droit des Etats de toute la région à exister dans des frontières sûres et internationalement reconnues et assurer justice et sécurité à tous les peuples.

Sixièmement, les politiques et pratiques israéliennes dans les territoires arabes occupés, notamment Jérusalem, politiques et pratiques condamnées par la communauté internationale, sont inadmissibles et illégales.

Enfin, nous pensons que la convocation d'une conférence internationale sur la Palestine sous les auspices des Nations Unies, comme le demande la Déclaration de Genève sur la Palestine adoptée en 1983, est une nécessité urgente.

M. Icaza Gallard (Nicaragua)

La réalisation d'une telle conférence représenterait un pas important vers une paix juste et durable au Moyen-Orient. A cet égard, tant Israël que les Etats-Unis montreraient leur volonté de trouver une solution pacifique au problème s'ils cessaient de s'opposer à la convocation d'une telle conférence. L'OLP, représentant unique et légitime du peuple palestinien, ne peut être absent de cette conférence, car sans sa participation aux négociations aucune solution juste et durable n'est possible.

Nous devons rappeler que l'idée de convoquer une telle Conférence et de créer un comité préparatoire dans le cadre du Conseil de sécurité jouissent de tout l'appui du Mouvement des pays non alignés qui, lors du huitième Sommet, ont souligné la nécessité que la conférence ait lieu dans les plus brefs délais et condamné l'attitude négative d'Israël et des Etats-Unis sur ce point. Cette position adoptée par les pays non alignés, que partage notre gouvernement, doit être prise en considération par tous les membres du Conseil de sécurité, organe qui a une responsabilité majeure dans la création de ce comité préparatoire.

Nous concluons en exprimant toute notre solidarité à l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) représentant unique, authentique et légitime du peuple palestinien. Le Nicaragua est attaché à la cause palestinienne par les liens d'une solidarité agissante, non seulement parce que nous croyons qu'il s'agit d'une cause juste et nécessaire, mais par ce que nous avons découvert, et les révélations scandaleuses faites hier à la presse américaine semblent confirmer - une fois de plus - que le Nicaragua et le peuple palestinien, sont la cible désignée des mêmes intérêts impérialistes. Le jour n'est pas loin où la justice et la paix, objectifs de notre lutte, prévaudront, à la satisfaction de toute l'humanité.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'invite maintenant le représentant du Sénégal à présenter les projets de résolution A/41/L.38, L.39, L.40 et L.41.

M. SARRE (Sénégal) : Dans une semaine, la communauté internationale, dans un élan renouvelé de solidarité envers le peuple palestinien et pour le retour de la paix et de la stabilité dans cette région qui est le Moyen-Orient, va célébrer la Journée de solidarité avec le peuple palestinien.

Depuis quelques jours, nous débattons de la question au sein de notre Assemblée. Tout ceci démontre, d'une part, la préoccupation de la communauté internationale face à cette question et, d'autre part, la nécessité de lui trouver une solution juste et durable, si on veut le retour de la paix et de la stabilité dans la région. Il n'échappe également à personne que le non-règlement de la question palestinienne constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales. Dès lors, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité se doivent de conjuguer leurs efforts pour le règlement de cette question. C'est dans cet esprit et ce cadre que le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, depuis sa création, n'a ménagé aucun effort pour fournir aux organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies les éléments susceptibles d'atteindre cet objectif. A preuve, le plan de règlement proposé par le Comité sous forme de recommandation. Ce plan, comme on s'en souvient, n'a cessé d'être approuvé par l'Assemblée générale dans ses précédentes sessions tant ordinaires qu'extraordinaires.

D'autres instances internationales les ont déjà adoptées. Mieux, à l'initiative du Comité, et avec l'approbation de l'Assemblée générale, une conférence internationale sur la question de Palestine s'est tenue à Genève du 29 août au 7 septembre 1983. Cette conférence a, entre autres, proposé la convocation d'une conférence internationale pour la paix au Moyen-Orient. Cette conférence est la meilleure expression d'un appel au dialogue entre les parties concernées. Le dialogue suppose avant tout l'absence de conditions préalables ou préétablies.

Pour toutes ces considérations que voilà, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a cru devoir vous soumettre les projets de résolution A/41/L.38, 39, 40 et 41.

M. Sarré (Sénégal)

Le projet de résolution A/41/L.38 met l'accent sur la nécessité pour le Conseil de sécurité de donner une suite favorable aux recommandations du Comité dans la mesure où celles-ci, de par leur objectivité et leur pragmatisme et prenant en considération les intérêts de toutes les parties concernées, peuvent notablement contribuer au règlement de la question palestinienne.

Il a également été jugé nécessaire de redynamiser dans ce texte la Commission de conciliation des Nations Unies.

Quant au projet de résolution A/41/L.39, il traite notamment du rôle du Secrétariat général dans la question de Palestine. A cet égard, il est demandé au Secrétaire général de fournir tous les moyens nécessaires à la Division des droits des Palestiniens. Cet organisme, comme on le sait, par le dévouement, la compétence et l'objectivité dont il a fait preuve depuis sa création, a fait comprendre et mieux fait saisir par l'opinion publique la question de Palestine.

Quant au projet de résolution A/41/L.40, il traite du rôle du Département de l'information dans une meilleure compréhension de la question palestinienne. Il y a lieu ici de se féliciter de la manière exemplaire dont le Département de l'information s'est acquitté de sa mission. Le projet de résolution invite donc le Département de l'information, en étroite collaboration avec le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, à l'exécution du programme spécial d'informations sur la question de Palestine. Ce programme porte notamment sur la diffusion de brochures et l'organisation de colloques régionaux et nationaux, et ce, à l'intention des journalistes.

Quant au projet de résolution A/41/L.41, il porte sur la conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient : cette conférence, faut-il le rappeler, est l'aboutissement d'une longue et fructueuse approche sur la question de Palestine. La conférence internationale, telle que préconisée, constitue une contribution importante de l'Organisation des Nations Unies à la recherche d'une solution juste et durable à la question de Palestine. Elle a le mérite de comprendre en son sein toutes les parties intéressées, tout comme les membres permanents du Conseil de sécurité. C'est pourquoi le projet de résolution invite tous les Etats Membres à redoubler d'efforts pour la tenue de cette conférence.

Le Conseil de sécurité, de par son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, est invité à mettre sur pied, et c'est une innovation, un comité préparatoire chargé de prendre les mesures nécessaires pour la convocation

M. Sarré (Sénégal)

de cette conférence. Il est également demandé au Secrétaire général de poursuivre, en consultation avec le Conseil de sécurité, ses efforts en vue de la convocation de cette conférence.

Ces quatre projets de résolution, de par leur contenu et leur formulation, ne visent qu'un seul objectif : le retour de la paix au Moyen-Orient par la réalisation par le peuple palestinien de ses droits inaliénables à l'autodétermination, à l'indépendance, et à la création d'un Etat en Palestine, et ce, par des moyens pacifiques. Comme vous l'aurez remarqué, la mesure, la modération, la retenue et l'objectivité caractérisent ces projets de résolution. En les adoptant, l'Assemblée aura renouvelé sa détermination d'oeuvrer pour la restauration de la paix, de la stabilité et de la sécurité au Moyen-Orient et, par la même occasion, de permettre au peuple palestinien d'être rétabli dans ses droits légitimes et inaliénables.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur ce point de l'ordre du jour.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'OLP.

M. TERZI (Organisation de libération de la Palestine) (OLP) (interprétation de l'arabe) : S. E. le Sheik Saad Al-Din Al-Alami, Président du Conseil islamique suprême à El-Qods, qui a reçu les consuls généraux de la France, de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis à Jérusalem, à El-Qods, et M. Yasser Arafat, Président du Conseil exécutif de l'OLP, m'a demandé de vous faire part, et de faire part par votre entremise aux représentants des pays membres des Nations Unies, de l'allocution prononcée par le Sheik Al-Alami lors de cette rencontre dont je vais vous donner lecture :

"Excellences,

Je vous souhaite la bienvenue et vous remercie d'avoir bien voulu accepter de participer à cette rencontre, à laquelle j'attache personnellement, en ma qualité de président du Conseil islamique suprême, une grande importance. En effet, nous savons combien vous vous intéressez aux questions humanitaires et nous savons que vous suivez de près les conditions difficiles auxquelles les citoyens arabes d'Al-Qods et des autres territoires sont soumis, les souffrances et les tourments qu'ils subissent dans les différents domaines de la vie sous l'occupation."

M. Terzi (OLP)

"En vous souhaitant à nouveau la bienvenue, je voudrais, conformément à la décision prise par l'Organe islamique suprême, vous mettre au courant de trois questions, à savoir, tout d'abord, ce que les citoyens d'Al Quods ont subi dernièrement en termes d'agressions contre leur vie et ensuite du fait que leurs voitures et leurs biens sont incendiés, ce qui provoque la crainte et l'inquiétude chez les citoyens. En effet, nous avons le sentiment que nous sommes toujours menacés par certains sionistes extrémistes et, notamment, par les racistes du mouvement Kach.

La nécessité de sauvegarder la sécurité, la vie et les biens de la population relève de la responsabilité des autorités qui doivent assumer pleinement ces responsabilités et mettre fin aux actes de ces agresseurs. L'Organe islamique suprême vous rend témoins et annonce au monde entier que les citoyens arabes d'Al Quods ne se sentent pas en sécurité en ce qui concerne leur vie et leurs biens ou leurs valeurs sacrées. Nous espérons que le monde entier va exercer les moyens capables d'assurer la sécurité des citoyens, afin qu'ils se sentent en paix chez eux.

Maintenant, j'aimerais parler du cimetière de Maaman Allah. L'Organe islamique suprême, qui croit aux valeurs les plus nobles, espère que tous ceux qui sont épris de paix et tous ceux qui défendent les droits de l'homme vont lui accorder leur appui face aux profanations flagrantes des dépouilles de musulmans dans le cimetière de Maaman Allah par les chenilles et les roues de dragues et de tout équipement visant à étendre le réseau d'égoûts à travers ce cimetière. Et nous n'avons pas pu, malgré tous les moyens disponibles auxquels nous avons recouru, mettre fin à cette agression. C'est pour cela que nous espérons que vous allez nous appuyer afin de sauvegarder la dignité de l'homme et afin que le cimetière ne soit pas profané, car il s'agit là d'une valeur à laquelle croient toutes les religions.

La troisième question dont j'ai voulu vous saisir a trait aux prisonniers qui subissent toutes sortes de mauvais traitements, d'affronts, de négligences incompatibles avec les valeurs humanitaires les plus élémentaires. Je saisis cette occasion pour demander aux autorités d'occupation d'assurer à ces détenus, pour des raisons de sécurité, les conditions de vie prévues par toutes les lois et toutes les coutumes internationales.

M. Terzi (OLP)

Enfin, j'aimerais vous dire que nous souffrons beaucoup de cette occupation et vous prie de communiquer à vos gouvernements que nous avons besoin de pressions internationales pour sauvegarder nos vies et nos valeurs sacrées.

De nouveau, je vous remercie et j'espère que nous allons nous revoir dans un proche avenir dans des conditions meilleures.

Avec tous mes respects, Sheikh Al-Din Al-Alamy, Président de l'Organe islamique suprême."

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais annoncer que le vote sur les résolutions qui ont été présentées aura lieu à une date ultérieure qui sera précisée dans le Journal.

La séance est levée à 13 heures.